



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES SOCIÉTÉS DE GÉNÉALOGIE
1055, avenue du Séminaire, Québec (Québec) G1V 5C8

PARCE QUE LA CULTURE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUT LE MONDE

**Reconnaître l'apport essentiel de LA FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS DE GÉNÉALOGIE (FQSG) et du
réseau des 9 organismes nationaux de loisir culturel œuvrant
au service de la population québécoise**

MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE 2026-2027

Déposé à

Monsieur Éric Girard

Ministre des Finances du Québec

Par la

Fédération québécoise des sociétés de généalogie

1055, avenue du Séminaire
Québec (Québec) G1V 5C8
Téléphone : 418 653-3940
Courriel : info@fqsg.qc.ca

Québec, le 11 décembre 2025

Table des matières

MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE 2026-2027	
1) À PROPOS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS DE GÉNÉALOGIE.....	2
Notre mission	2
Notre organisme en quelques chiffres.....	2
Grands programmes et activités phares	2
Pour en savoir plus	3
2) NOTRE RÉSEAU D'APPARTENANCE	4
Les neuf ONLC sont :	4
Ce réseau totalise :	4
3) NOTRE FINANCEMENT À LA MISSION	5
3.1) Une aide essentielle dont la non-reconduction aurait des impacts délétères	5
3.2) Une aide ponctuelle qui ne remplace pas la récurrence	5
3.3) Un financement qui accuse un retard structurel	6
4) L'IMPACT SOCIOÉCONOMIQUE DU LOISIR CULTUREL.....	7
4.1) Renforce la cohésion sociale et l'engagement citoyen.....	7
4.2) Soutient l'occupation et le développement du territoire	7
4.3) Sert d'incubateur artistique et culturel	7
4.4) Génère des retombées économiques notables.....	7
4.5) Constitue un investissement préventif en santé et bien-être	7
5) RECOMMANDATIONS	8
5.1) Bonifier l'enveloppe annuelle du PAF-ONLC afin d'atteindre un montant total de 6 212 250 \$	8
5.2) Intégrer au minimum de manière permanente l'aide annuelle de 405 000 \$ au programme PAF-ONLC du MCC	8
5.3) Reconnaître le rôle du CQL comme soutien et interlocuteur des organismes nationaux de loisir culturel, et l'appuyer financièrement en conséquence	8
En conclusion	9

1) À PROPOS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS DE GÉNÉALOGIE

Notre mission

La Fédération québécoise des sociétés de généalogie (FQSG) a pour mission de rassembler, soutenir et représenter les organismes de généalogie du Québec, afin de favoriser le développement, la pratique et le rayonnement de la généalogie ici et à l'étranger. Elle œuvre à la diffusion des connaissances généalogiques auprès du grand public, encourage l'excellence et la formation des généalogistes, et appuie les initiatives qui contribuent à préserver, étudier et transmettre le patrimoine familial québécois.

Notre organisme en quelques chiffres

- Organismes membres : 94
- Membres individuels desservis par nos organismes affiliés : 15 000
- Personnes rejointes annuellement par nos activités, programmes et services : près de 50 000
- Présence régionale dans l'ensemble des 17 régions administratives du Québec.

Grands programmes et activités phares

Bureau québécois d'attestation de compétence en généalogie (BQACG)

Le Bureau québécois d'attestation de compétence en généalogie, administré par la FQSG, encadre la pratique généalogique en offrant un processus structuré de reconnaissance des compétences des généalogistes. Par ses critères, ses évaluations et ses titres de compétence, il contribue à assurer la rigueur, la qualité et la crédibilité des travaux généalogiques réalisés au Québec, tout en soutenant la formation et l'accompagnement des candidats.

Congrès national de généalogie

Le Congrès national de généalogie, organisé par la FQSG en collaboration avec une société hôte, réunit périodiquement les passionnés, les chercheurs et les amateurs de généalogie autour d'un programme de conférences, d'ateliers pratiques et d'activités de réseautage. Il permet de mettre en valeur les travaux des membres, de partager les bonnes pratiques de recherche et de renforcer les liens entre les acteurs du milieu généalogique québécois et d'ailleurs.

Fichier Origine

Le Fichier Origine est un répertoire unique et collaboratif consacré aux pionniers et pionnières de la Nouvelle-France avant 1865. Il documente leur lieu d'origine, leur filiation et les sources archivistiques associées, ce qui permet d'établir des liens fiables entre les familles québécoises d'aujourd'hui et leurs ancêtres, tout en soutenant les recherches généalogiques spécialisées.

Plateforme d'apprentissage SAVOIR

SAVOIR est la plateforme d'apprentissage en ligne de la FQSG, qui offre des formations structurées en généalogie, sous forme de cours en ligne, de parcours éducatifs, de webinaires et de ressources téléchargeables. Elle permet aux généalogistes, débutants comme expérimentés, d'accéder à une offre de formation continue partout au Québec, tout en soutenant les sociétés membres et les formateurs dans la diffusion de leurs contenus.

Programme de formation générale et de conférences

La FQSG propose un programme annuel de formation continue comprenant en moyenne huit formations spécialisées et huit conférences destinées aux membres, aux généalogistes débutants et aux chercheurs plus expérimentés. Ces activités abordent des thématiques variées — méthodes de recherche, archives, outils numériques, ADN généalogique, paléographie, contextes migratoires, etc. — et permettent de renforcer les compétences, d'actualiser les pratiques et de rendre la généalogie plus accessible à l'ensemble de la population.

Semaine nationale de la généalogie (SNG)

La Semaine nationale de la généalogie est une campagne annuelle coordonnée par la FQSG depuis 2012 qui mobilise ses sociétés membres et de nombreux partenaires pour proposer des activités partout au Québec, en présentiel et en virtuel (conférences, ateliers, portes ouvertes, activités jeunesse, etc.). Elle vise à faire découvrir la généalogie au grand public, à valoriser le patrimoine familial et à soutenir les organismes locaux dans l'animation de leurs milieux.

Pour en savoir plus

Sites Web :

<https://www.federationgenealogie.com>

<https://www.fichierorigine.com>

Liens pertinents :

<https://savoir.federationgenealogie.com>

<https://www.facebook.com/federationgenealogie>

2) NOTRE RÉSEAU D'APPARTENANCE

Les organismes nationaux de loisir culturel (ONLC) sont regroupés au sein du Conseil québécois du Loisir (CQL). Ensemble, les neuf ONLC reconnus par le ministère de la Culture et des Communications forment un réseau essentiel au développement culturel du Québec.

Les neuf ONLC sont :

- Alliance chorale du Québec
- Arts en mouvement Québec
- Association des cinémas parallèles du Québec
- Fédération des harmonies et orchestres symphoniques du Québec
- Fédération Histoire Québec
- Fédération québécoise des sociétés de généalogie
- Fédération québécoise du théâtre amateur
- Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec
- Réseau Québec Folklore

Ce réseau totalise :

- 1 412 organismes locaux,
- près de 2,9 millions de citoyens et citoyennes rejoints chaque année,
- une présence dans l'ensemble des régions du Québec.

3) NOTRE FINANCEMENT À LA MISSION

En tant qu'ONLC reconnu, la Fédération québécoise des sociétés de généalogie (FQSG) reçoit son financement principal du Programme d'aide au fonctionnement pour les organismes nationaux de loisir culturel (PAF-ONLC), un programme du ministère de la Culture et des Communications essentiel, mais aujourd'hui insuffisant pour soutenir la mission confiée par l'État.

Pour la période 2023-2026, la FQSG a reçu un financement total de 540 454 \$.

Notre financement actuel et futur repose sur un équilibre précaire : sans mesure corrective, c'est une chute brutale de notre capacité d'intervention qui s'annonce.

3.1) Une aide essentielle dont la non-reconduction aurait des impacts délétères

Depuis 2021, chaque ONLC reçoit un montant annuel supplémentaire de 45 000\$ dans le but d'honorer sa mission et d'assurer son fonctionnement. Or, ce montant n'est pas confirmé pour le prochain cycle 2026-2029. Cette compression éventuelle d'un montant total de 1 215 000 \$ (405 000 \$ par an) compromettrait directement l'accessibilité au loisir culturel partout au Québec.

Lors des cinq dernières années, ces sommes ont notamment permis :

- l'accélération des transitions numériques des organismes,
- le renforcement des réseaux de membres,
- la création de collaborations structurantes,
- le développement des publics,
- la diversification des sources de revenus,
- l'amélioration des services aux membres dans toutes les régions.

La diminution ou la disparition de ces fonds équivaldrait à un net retour en arrière pour l'ensemble des ONLC.

3.2) Une aide ponctuelle qui ne remplace pas la récurrence

Les montants issus du PAGAC ont par ailleurs joué un rôle structurant ces dernières années dans la consolidation des financements des ONLC, mais leur nature ponctuelle limite leur impact à long terme. Afin de garantir la stabilité du réseau et de consolider les acquis, il devient nécessaire d'envisager leur pérennisation.

3.3) Un financement qui accuse un retard structurel

Si, à l'instar du CQL, nous calculons le montant réel dont nous avons réellement besoin annuellement pour exercer notre mission en nous basant sur la formule de calcul des seuils plancher du Réseau de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), nous arrivons à un montant total de 690 250 \$ pour la Fédération québécoise des sociétés de généalogie.

L'enveloppe annuelle du Programme d'aide au fonctionnement pour les 9 organismes nationaux de loisir culturel (PAF-ONLC) devrait donc être de 6 212 250 \$ alors qu'elle est actuellement de 1 225 000 \$.

Le programme actuel ne couvre donc que 19 % des besoins réels des ONLC. Il est grand temps de remédier à cette situation.

Pour mesurer pleinement l'enjeu que représente ce sous-financement, il importe de rappeler la portée socioéconomique du loisir culturel au Québec.

4) L'IMPACT SOCIOÉCONOMIQUE DU LOISIR CULTUREL

Grâce aux travaux approfondis du Conseil québécois du loisir (CQL), les impacts du loisir culturel sont désormais bien documentés. Ils révèlent une contribution essentielle à la vitalité culturelle, sociale et économique du Québec.

Soulignons notamment que le loisir culturel :

4.1) Renforce la cohésion sociale et l'engagement citoyen

- près de 3 millions de personnes impliquées par année
- participation intergénérationnelle, inclusive et accessible
- soutien à l'intégration des personnes nouvellement arrivées
- contribution directe à la santé mentale et à la vitalité communautaire

4.2) Soutient l'occupation et le développement du territoire

- milliers d'organismes locaux, actifs dans toutes les régions
- animation culturelle et dynamisation des milieux ruraux et urbains

4.3) Sert d'incubateur artistique et culturel

- formations reconnues par le MEQ et développement des talents qui nourriront les secteurs professionnels
- formation informelle, expérimentation et découverte de la pratique artistique

4.4) Génère des retombées économiques notables

- emplois culturels et en loisirs
- dépenses en région
- effet multiplicateur dans les communautés

4.5) Constitue un investissement préventif en santé et bien-être

- diminution de l'isolement
- renforcement du sentiment d'appartenance
- bénéfices documentés pour les jeunes et les personnes âgées

5) RECOMMANDATIONS

Face à la situation, deux mesures doivent être prises sans délai pour protéger l'écosystème culturel québécois.

5.1) Bonifier l'enveloppe annuelle du PAF-ONLC afin d'atteindre un montant total de 6 212 250 \$

Cette bonification vise à corriger un retard de financement accumulé depuis des années et à permettre aux ONLC :

- de soutenir adéquatement les 1 412 organismes locaux ;
- de maintenir une présence culturelle de proximité dans toutes les régions ;
- de répondre à la demande croissante en participation aux loisirs culturels ;
- d'assurer une gouvernance responsable, conforme aux attentes gouvernementales.

C'est un investissement stratégique pour consolider des services accessibles, ancrés dans les communautés, et essentiels à la cohésion sociale.

5.2) Intégrer au minimum de manière permanente l'aide annuelle de 405 000 \$ au programme PAF-ONLC du MCC

Cette reconduction est indispensable pour :

- stabiliser les organismes nationaux ;
- maintenir les services au public ;
- éviter une rupture dans l'offre culturelle régionale ;
- assurer une prévisibilité financière minimale ;
- permettre la poursuite des engagements découlant de la Politique culturelle du Québec.

Sans ces montants, le réseau perdrait chaque année une capacité d'action dont l'impact se fait sentir directement dans les régions, les municipalités, les écoles, les organismes locaux et la population.

5.3) Reconnaître le rôle du CQL comme soutien et interlocuteur des organismes nationaux de loisir culturel, et l'appuyer financièrement en conséquence

Le CQL est l'interlocuteur central du loisir culturel et un acteur clé pour assurer des interventions cohérentes, structurantes et réellement porteuses pour l'accessibilité et l'inclusion en loisir. Cette reconnaissance, déjà accordée par le ministère de la Culture et des Communications, doit maintenant se traduire par un financement stable et durable, à la hauteur des responsabilités assumées.

En conclusion

Choisir d'investir dans les ONLC, c'est choisir d'investir dans les citoyens. Le loisir culturel est la porte d'entrée la plus démocratique vers la culture. Il garantit l'accès, la participation, l'expression et la cohésion.

Un Québec fort culturellement est un Québec où :

- la culture se vit partout,
- les régions sont soutenues,
- les citoyens et citoyennes participent, sans égard à leur niveau socioéconomique, leurs origines, leur âge, leur état de santé physique ou mentale,
- les jeunes s'engagent,
- les communautés s'épanouissent.

Rehausser le financement des ONLC, c'est renforcer le tissu social du Québec.

C'est un choix clair, concret et durable en faveur du bien commun.